

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 18 NOV 2024

DECRET N° 24-173 /PR

Mettant fin aux fonctions du Ministre Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Comores auprès du Royaume du Maroc.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-021/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Francophonie, de la Diaspora et du Monde Arabe ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°20-040/PR du 25 février 2020, portant création de Mission Diplomatique et Consulaire de l'Union des Comores auprès du Royaume du Maroc ;
- VU le décret N°21-076/PR du 09 août 2021 portant nomination de Monsieur Housni Mohamed Abdou, en qualité de Ministre Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Comores à Rabat, au Royaume du Maroc.
- VU le décret N°24-077/PR du 1^{er} juillet 2024, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores.

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Ministre Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Comores auprès du Royaume du Maroc de Monsieur HOUSNI MOHAMED ABDOU.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani
PRESIDENT